

Définir un référentiel d'affectation des assistants d'éducation

La présence des personnels d'appui pédagogique — à eux seuls les assistants d'éducation représentent 15 % des effectifs des établissements — varie fortement d'une académie à une autre²⁰ et d'un établissement à l'autre. Une réflexion spécifique devrait être engagée sur ces postes. À l'image de la dotation horaire globale pour les enseignants, il pourrait être mis en place au niveau national un référentiel de nombre d'heures annuel par profil d'établissement.

Un encadrement de l'allocation entre établissements

Aujourd'hui la répartition des moyens des collèges se fait selon un processus complexe en deux étapes. Le ministère attribue un nombre d'heures d'enseignement par académie et un nombre de postes de non-enseignants selon un modèle mathématique accompagné d'un dialogue de gestion. Les rectorats répartissent ensuite ces moyens entre collèges, mais dans la pratique — notamment dans les académies les plus peuplées — tous les chefs d'établissement ne peuvent pas être reçus chaque année par les services académiques²¹.

Dans le dialogue de gestion au cours duquel les académies allouent les postes aux établissements secondaires, la référence principale est la dotation dont bénéficiait l'établissement l'année précédente ; cela peut freiner les mouvements d'ajustement à la démographie et rigidifier les situations acquises. La référence à des standards nationaux explicites pourrait faciliter une convergence des dotations.

20. Le nombre de personnels éducatifs pour 100 élèves varie du simple au triple d'une académie à l'autre, au sein des collèges de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015. Voir DEPP (2017), *op. cit.*

21. Pour une description du dialogue de gestion académique, voir IGAENR-IGEN (2012), *L'organisation académique du pilotage et de l'accompagnement des établissements du second degré*.

22. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du Programme d'investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données — CASD).

Plusieurs voies sont envisageables. Tout d'abord, rendre transparente la répartition annuelle au sein des académies, ce qui implique que tous les chefs d'établissements aient accès à l'information sur tous les établissements de l'académie. Cette solution conduirait à obliger les rectorats à justifier publiquement tous les écarts de dotation.

Une autre direction consisterait à mettre en place des niveaux planchers et plafonds nationaux en termes de poste par élève selon les profils d'établissements, ce qui constituerait des références susceptibles de contribuer à réduire les disparités non justifiées.

CONCLUSION

Des écarts importants de nombres de postes par élève entre collèges publics sont observés aujourd'hui. En première approche, ils sont conformes aux orientations nationales, puisqu'en moyenne davantage de postes sont bien alloués aux élèves issus de milieux défavorisés. Toutefois, dans le détail, des écarts importants de dotation demeurent entre établissements, non expliqués, et qui ne contribuent pas toujours à compenser des difficultés territoriales ou sociales.

Ce constat plaide pour que l'allocation des moyens dans l'enseignement secondaire évolue vers un modèle épousant davantage les contours des politiques publiques annoncées et les objectifs visés par celles-ci. Du reste, l'analyse menée dans cette note sur les collèges mériterait également d'être réalisée sur les écoles primaires et les lycées²².

Mots clés : éducation, inégalités, établissements scolaires, ressources humaines.

Directeur de la publication : Michel Yahiel, commissaire général, directeur de la rédaction : Fabrice Lenglard, commissaire général adjoint ; secrétaire de rédaction : Valérie Senné ; impression : France Stratégie ; dépôt légal : septembre 2017 - N° ISSN 2556-6059 ; contact presse : Jean-Michel Roullé, directeur du service Édition-Communication-Événements — 01 42 75 61 37 — jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
FRANCE STRATÉGIE



www.strategie.gouv.fr



francestrategie



@Strategie_Gouv

France Stratégie, laboratoire d'idées public, a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de sept organismes aux compétences spécialisées.